

La Carsat Centre Ouest et la CCI Charente-Maritime unies pour préserver la Santé au Travail

La Carsat Centre Ouest et la CCI Charente-Maritime renforcent leur partenariat en signant une convention de partenariat pour réduire les risques professionnels.

Ce partenariat renforcé a un objectif commun : **réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et améliorer la préservation de la santé et de la sécurité des salariés.**

Cette initiative part du constat que la sinistralité dans le département de la Charente-Maritime est supérieure à celle des autres départements du secteur d'action de la Carsat Centre Ouest, ainsi que de la grande région Nouvelle-Aquitaine (indice de fréquence moyen de 35,9 contre 32,5 en Centre Ouest et 32,8 en Nouvelle-Aquitaine).

Cela se concrétise par la mise en place d'un **nouveau dispositif conjoint d'accompagnement individuel des TPE ayant une récurrence élevée d'accidents du travail.**

Ce partenariat s'inscrit dans la volonté nationale de réduction des AT en s'appuyant sur le rayonnement des CCI sur le territoire et leur contact privilégié avec les entreprises et plus particulièrement les TPE.

Interlocuteurs présents au point presse :

<p>Carsat Centre Ouest</p> <p>Gilles Courros Directeur Général</p>	<p>CCI Charente-Maritime</p> <p>Philippe PÉTORIN Président</p> <p>Christophe HOUDOUIN Directeur général</p>
--	--

Point presse

Mercredi 13 mai 2026 à 14h30
Antenne de la CCI Charente-Maritime
21 Chemin du Prieuré à La Rochelle

Contacts presse :

<p>TARDY Catherine Directrice Marketing/Communication/Qualité c.tardy@charente-maritime.cci.fr Téléphone : 06 33 30 68 88</p>	<p>Vanessa GODARD Responsable Marketing/Communication vanessa.godard@carsat-centreouest.fr Téléphone : 05.55.45.37.47</p>
--	--

Sommaire

Toujours et encore innover pour prévenir les risques professionnelsp 3

**La Carsat Centre Ouest, partenaire privilégié des employeurs
pour la prévention des risques professionnelsp 4**

**La CCI de Charente-Maritime,
1^{er} accélérateur pour les entreprises de son territoirep 5**

La Carsat Centre Ouest, le référent local de la protection socialep 6

Communiqué de presse

Toujours et encore innover pour prévenir les risques professionnels

La **Carsat Centre Ouest** et la **CCI de la Charente-Maritime** ont décidé de **renforcer leur partenariat** pour proposer un dispositif innovant et ainsi **aller plus loin dans la prévention** des accidents du travail (AT). Il consiste à proposer un **suivi individuel et des formations-actions** à des **entreprises ayant une récurrence élevée d'accidents du travail**, ou des entreprises désireuses d'engager une démarche de prévention.

Ce partenariat renforcé part du constat que la sinistralité dans les départements de la Charente-Maritime est supérieure à la moyenne des départements du secteur d'action de la Carsat Centre Ouest, ainsi que de la grande région Nouvelle-Aquitaine (indice de fréquence* moyen de 34,4 contre 32,5).

Les formations-actions ont pour intérêt et objectif d'**informer les entreprises en difficulté**, de **les éclairer** et de **les accompagner dans la réalisation de l'évaluation de leurs risques professionnels**, qui constitue l'une des premières étapes incontournables d'une démarche de prévention pérenne. Les entreprises seront guidées dans la création ou la mise à jour de leur **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP**)** et la **mise en place d'un plan d'action visant à réduire voire supprimer les risques ainsi priorisés**.

La Carsat Centre Ouest est engagée sur plusieurs programmes pluriannuels de prévention, dont « Prévention AT », qui cible les entreprises ayant une récurrence d'accidents du travail élevée. Dans le cadre du partenariat, elle **accompagne à la mise en place ou le renforcement du management de la sécurité** et participe ainsi à **une amélioration à long terme de la sinistralité globale de l'entreprise**. Elle partage avec la CCI la liste des entreprises concernées par ce programme.

La CCI, quant à elle, **contacte les entreprises** pour leur proposer de participer à des ateliers de formation couplés à un suivi individuel. Les TPE et secteurs prioritaires (définis conjointement avec la Carsat) se voient proposer par la CCI des ateliers d'une durée de 3 heures. Le suivi prend la forme de 1 à 2 demi-journées d'accompagnement dans les 6 mois suivant l'atelier.

La Carsat et la CCI participent conjointement à la conception de la formation et coaniment les 2 premiers ateliers. Les sessions suivantes sont animées par la CCI, qui est également chargée de l'accompagnement par demi-journées. Le financement de ce dispositif est pris en charge par la Carsat Centre Ouest.

Programme Prévention AT : Ce programme national de l'Assurance Maladie Risques Professionnels, décliné localement par la Carsat Centre Ouest, a vu le jour en 2024 avec l'objectif d'accompagner les entreprises ciblées au travers d'une offre de prévention. Il prévoit notamment, au travers de son axe 2, l'accompagnement des entreprises confrontées à des accidents du travail graves ou fréquents. Ceux-ci traduisent un besoin d'améliorer leur culture de prévention.

* *Indice de Fréquence = Nombre d'Accidents du Travail/1000 salariés.*

** *DUERP : Document obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1^{er} salarié, qui liste l'inventaire des risques professionnels (physiques et psychosociaux) et le résultat de l'analyse des risques identifiés dans l'entreprise. La finalité de cette évaluation est la mise en œuvre d'actions de prévention des risques qui ont été évalués.*

La Carsat Centre Ouest, partenaire privilégié des employeurs pour la prévention des risques professionnels

La [Carsat Centre Ouest](https://www.carsat-centreouest.fr) est le **réfèrent des entreprises** des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes **dans le domaine de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.**

Elle agit au plus près des entreprises et des salariés par ses **conseils**, ses **formations** et en **favorisant la mise en œuvre de démarches de prévention** des risques professionnels, dans le but d'**améliorer la préservation de la santé et de la sécurité de leurs salariés.**

Elle fait partie du réseau de l'**Assurance Maladie Risques Professionnels** de la Sécurité sociale, piloté par la **Caisse nationale d'Assurance Maladie**. Dans ce cadre, elle a en charge trois missions :

- **Aider et inciter à prévenir les risques d'accidents du travail et maladies professionnelles**

La Carsat Centre Ouest agit au sein même des entreprises en favorisant les démarches de prévention des risques professionnels.

Ses équipes de contrôleurs et préventeurs parcourent chaque jour le territoire pour conseiller, informer et former les employeurs sur la réglementation et les aides possibles pour améliorer la préservation de la santé et de la sécurité de leurs travailleurs. La Carsat Centre Ouest cible son action sur les risques les plus fréquents : troubles musculosquelettiques, cancers, chutes, etc.

- **Fixer le taux de cotisation AT/MP**

À partir des frais occasionnés par les Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) imputés au compte employeur, la Carsat procède au calcul du taux de la cotisation AT/MP payée par les entreprises auprès de l'URSSAF.

- **Informé sur la retraite**

La Carsat Centre Ouest propose aux entreprises d'informer leurs équipes de ressources humaines sur la retraite afin de leur permettre de répondre aux questions de leurs salariés seniors et de mettre en place leur gestion des emplois. Elle leur offre également la possibilité d'animer des sessions collectives ou des rendez-vous individuels d'information retraite pour leurs collaborateurs, sur leur lieu de travail.

L'Assurance Maladie Risques Professionnels a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain pour réduire les AT/MP dans les entreprises. Elle élabore et déploie pour cela des programmes de prévention ciblés sur les principaux risques (chutes, troubles musculosquelettiques, chimiques, psychosociaux, routiers, etc.) et les secteurs d'activité à risque ou à sinistralité élevés. Elle s'appuie sur le réseau de ses propres organismes pour déployer ces programmes, notamment les Carsat, ainsi que sur un réseau de partenaires, afin de toucher le plus grand nombre d'entreprises.

Retrouvez toutes les informations de la Carsat Centre Ouest sur <https://www.carsat-centreouest.fr> ou scannez le QR Code :



La CCI Charente-Maritime accompagne les entreprises à la création et à la mise à jour du DUERP

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est une obligation légale pour toute entreprise employant au moins un salarié. Afin d'aider les dirigeants à répondre à cette exigence, la CCI Charente-Maritime propose une prestation d'accompagnement complète, visant à identifier, évaluer et prévenir les risques professionnels au sein de l'entreprise.

Une obligation réglementaire essentielle

Le DUERP formalise l'engagement de l'employeur à assurer la sécurité et à protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Il recense l'ensemble des risques présents dans l'entreprise ainsi que les mesures mises en place pour les prévenir. En l'absence de ce document, l'entreprise s'expose à une amende pouvant atteindre 1 500 €.

Un outil de prévention des risques

Le document unique permet d'identifier différents types de risques professionnels, tels que les manutentions manuelles, les postures pénibles, les nuisances sonores, les agents chimiques ou encore les contraintes liées au rythme de travail. Il intègre également les actions de prévention mises en œuvre : formation des salariés, information, organisation du travail et moyens techniques adaptés.

Un accompagnement personnalisé par la CCI

La CCI Charente-Maritime propose un accompagnement sur mesure. Un conseiller se déplace dans l'entreprise afin de réaliser un diagnostic des risques. À partir de cette analyse, il aide le dirigeant à rédiger un DUERP conforme à la réglementation et adapté à son activité.

Une mise à jour facilitée

Pour les entreprises disposant déjà d'un DUERP, la CCI propose également un accompagnement à la mise à jour du document. Cette actualisation permet notamment de prendre en compte les évolutions de l'activité ou des situations exceptionnelles, comme celles liées à la COVID-19.

Grâce à cette prestation, les entreprises sécurisent leur démarche de prévention, respectent leurs obligations légales et contribuent à améliorer durablement les conditions de travail de leurs salariés.

En savoir plus sur www.charente-maritime.cci.fr
ou scannez le QR Code :



La CCI Charente-Maritime, 1^{er} accélérateur des entreprises de son territoire

La CCI Charente-Maritime représente plus de **46 000 établissements inscrits au registre du commerce et des sociétés (au 31/12/25)**.

Elle **accompagne les entreprises tout au long de leur vie** : de la création, au développement d'activité, à la cession-reprise. Elle mène des études socio-économiques, gère des équipements, assure des activités de formation et collabore étroitement avec les collectivités. Elle a **6 antennes** de proximité.

La CCI Charente-Maritime **est un acteur incontournable dans le domaine de la formation initiale et de la formation continue, avec plusieurs écoles et centres de formation.**

Le Groupe CCI Charente-Maritime en quelques chiffres 2025

Encourager l'entrepreneuriat : simplifier, sécuriser...

- **9 000** formalités et démarches administratives

Faire naître les projets

- **3 480** porteurs de projets accueillis, sensibilisés dont **1 100** accompagnés chaque année

Accélérer les transitions

- **Numérique et innovation** : **200** entreprises soutenues
- **Développement durable** : **350** entreprises soutenues
- **Développement commercial** : **85** entreprises soutenues
- **Ressources Humaines** : **230** entreprises soutenues

Développer les compétences

- **Excelia Group** : **7 000** apprenants formés à La Rochelle, et aussi Tours, Orléans et Paris
- **Cipecma** : **6 000** apprenants formés en Charente-Maritime et en Vendée
- **Actoria Formation** : **700** jeunes formés à Saintes et à Rochefort - (100 % alternance)
- **Compétences & Formation** : **2 000** dirigeants et salariés d'entreprise formés en Charente-Maritime

Agir sur l'attractivité

- **85** prestations en études et data économiques
- **46 000 m²** d'immobilier d'entreprise
- **16 ha** de zones d'activité
- **+ 8 300** participants aux événements organisés sur le territoire

Source : Rapport d'Activité 2025 du Groupe CCI Charente-Maritime

La Carsat Centre Ouest, le référent local de la protection sociale

La Carsat Centre Ouest, force d'action de proximité au service de ses publics, est engagée dans le développement économique local des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes. Du fait de son périmètre d'intervention, elle est le premier acteur local de la protection sociale.

Elle assure **trois grandes missions de service public** aux côtés des salariés, des travailleurs indépendants et des entreprises sur les départements de Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne :

- Préparer et payer la retraite par répartition,
- Aider et accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé,
- Prévenir et tarifer les risques professionnels.

La Carsat Centre Ouest en quelques chiffres

Risques professionnels

- **3,86 millions** d'euros versés aux entreprises pour prévenir les risques professionnels
→ dont **1,66 million** d'euros versés pour la prévention des risques ergonomiques (FIPU)
- **578 422** salariés gérés par les risques AT/MP
- **74 504** établissements suivis pour leur tarification AT/MP
- **89 818** notifications de taux de cotisations envoyés aux entreprises
- **4 042** journées d'intervention prévention en entreprises

Retraite

- **605 256** retraités en paiement
- **32 480** nouveaux retraités
→ dont **25 457** nouveaux bénéficiaires d'un droit propre
→ dont **7 023** nouveaux bénéficiaires d'un droit dérivé
- **216 516** appels traités au 3960
- **6,1 milliards** d'euros de dépenses de prestations légales

Action sociale retraite & Service social

- **16,2 millions** d'euros d'aides individuelles versées dans le cadre du maintien à domicile
- **16 960** retraités bénéficiaires d'une aide individuelle
- **4 646** retraités ayant participé à des actions collectives (conférences, pièces de théâtre, réunions, ateliers...)
- **12 837** assurés ayant bénéficié d'un accompagnement individuel ou collectif par le service social

Source : Rapport d'Activité 2024 de la Carsat Centre Ouest